

24 mai 2011

11.155

Recommandation du groupe socialiste

Vente des fermes de l'Etat: réflexion complémentaire nécessaire par le Grand Conseil

Dans tout domaine de sa responsabilité, l'Etat est appelé à prendre régulièrement des décisions qui, dans l'idéal, le sont en pleine conscience des enjeux et réservent le meilleur potentiel qualitatif de développement pour la communauté.

Pour le monde agricole, la conduite d'une bonne politique devrait aussi prendre en compte, à titre d'exemple, les objectifs suivants:

1. développement des possibilités, pour les jeunes agriculteurs n'étant pas au bénéfice du transfert d'une exploitation familiale ou de moyens financiers, de commencer leur carrière professionnelle par la mise à disposition en location d'un domaine agricole;
2. développement des possibilités de créer des synergies entre les milieux agricoles et les acteurs du tourisme doux;
3. développement des possibilités de produire de l'énergie renouvelable sur les sites des domaines agricoles;
4. développement des possibilités de réaliser des économies d'énergie sur les sites des domaines agricoles;
5. développement des possibilités de coordonner l'entretien du patrimoine bâti des domaines agricoles appartenant à des collectivités publiques (canton, communes, voire fondations), ceci aussi dans le but d'améliorer la rentabilité des exploitations;
6. développement des possibilités d'encourager les nouveaux fermiers, voire ceux déjà détenteurs de baux, à pratiquer des modes de production biologique ou biodynamique, à mettre en place des plans de gestion des pâturages boisés là où cela est nécessaire, à réaliser d'autres tâches qui pourraient leur être confiées.

Même si la politique agricole est dictée principalement par des dispositions légales fédérales, les cantons – pour autant qu'ils souhaitent conduire une politique volontariste en la matière - disposent néanmoins d'une marge de manœuvre pour atteindre les objectifs précités, en particulier s'ils disposent comme instruments de leurs propres domaines agricoles.

Il est périodiquement de la responsabilité du Grand Conseil de mener une réflexion sur la manière d'atteindre les objectifs susmentionnés et de hiérarchiser ceux-ci avec d'autres préexistants ou à ajouter. A notre sens, le projet de vente de fermes de l'Etat affaiblit la possibilité de concrétiser des impulsions bienvenues dans le monde agricole cantonal... et c'est très dommage!

Aussi, en vertu de l'art. 75a OGC, le Grand Conseil **recommande** au Conseil d'Etat:

de ne pas vendre des objets du patrimoine bâti des domaines agricoles de l'Etat avant que le Grand Conseil n'ait pu se faire une opinion documentée sur le bien-fondé de cette démarche.

Si la proposition de recommandation est acceptée, à la suite du traitement du rapport que le Conseil d'Etat devrait alors adresser au Grand Conseil dans un délai de six mois, le Groupe socialiste pourrait proposer la création d'une commission spéciale visant à élargir au parlement la réflexion et les décisions relatives à l'opportunité de vendre des fermes de l'Etat. Dans cette perspective, il pourrait être utile que le Conseil d'Etat mentionne dans son rapport les aspects qui, de son point de vue, devraient figurer dans le mandat confié à cette éventuelle commission spéciale.

Signataires: A. Blaser, C. Bertschi, M. Bise, C. Borel, J.-P. Cattin, F. Cuche, M. Debély, M. Docourt Ducommun, F. Ducommun, S. Fassbind-Ducommun, C. Fischer, E. Flury, M. Giovannini, B. Goumaz, M. Guillaume-Gentil-Henry, T. Huguenin-Elie, B. Hurni, M.-C. Jeanprêtre Pittet, J. Lebel Calame, Ph. Loup, M. Maire-Hefti, B. Nussbaumer, L. Perrin, A. Tissot Schulthess, S. Vuilleumier et R. Wicky.